

## BAISSE DE FISCALITÉ CONTESTÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

## Lurel se fait l'avocat du rhum

Le ministre des Outre-mer se veut rassurant. Selon lui, la Commission européenne n'a pas, à ce stade, qualifié d'« illégale » la fiscalité réduite accordée par la France aux rhums des Dom fin 2011. Les producteurs, qui pourraient au final être contraints de rembourser entre 50 et 60 millions d'euros, se disent « inquiets » pour l'avenir de la filière mais font confiance à Victorin Lurel pour défendre leurs intérêts auprès de Bruxelles.

Alain Chatel sera reçu à ce sujet, lundi, par le ministre des Outre-mer. Le propriétaire de Charrette et Savanna, également président du syndicat des producteurs de rhum de La Réunion, ne cache pas son « inquiétude » dans le dossier de la fiscalité du rhum des Dom.

Tout commence fin 2011 lorsque le gouvernement Fillon décide d'accentuer la différence de taxation sur le marché européen entre les rhums des Dom et leurs concurrents du continent américain en jouant sur les réductions de droits d'accise et sur le plafonnement de la vignette de Sécurité sociale. Cela se traduit par une niche fiscale évaluée à 111,5 millions d'euros (4,50 euros de réduction par bouteille)... soit deux fois plus qu'en 2007. Problème : le nouveau dispositif n'est pas notifié à la Commission européenne. Il ne le sera qu'en août 2012 par l'équipe Ayrault.

## « Lignes rouges »

Ce retard ainsi que l'accentuation de la différence de traitement font tiquer Bruxelles qui ouvre une procédure pour « entrave au marché intérieur ». Deux sénateurs français s'inquiètent, l'UMP Eric Doligé et le PS Georges Patient qui redoutent une demande de remboursement adressée aux producteurs dominiens.

Celle-ci serait comprise entre 50 et 60 millions d'euros, comme l'ont indiqué dans leur édition d'avant-hier nos confrères du Jir. « C'est un montant supérieur à notre chiffre d'affaires, s'étouffe Alain Chatel. Cela mettrait



Les producteurs de rhum des Dom ont bénéficié d'une niche fiscale qui ne les a pas enrichis mais leur a permis de vendre leurs produits moins cher en Europe. (Photo Emmanuel Grondin)

en danger notre filière rhum, qui fait travailler une grosse centaine de personnes, et au-delà notre filière canne-sucre. »

Interrogé sur le sujet avant-hier à l'Assemblée par le député martiniquais Jean-Philippe Nilor, Victorin Lurel a souligné que la droite était responsable de cette situation et que la gauche tentait de la régler en faisant des « propositions de révision de ce régime en lien étroit avec les professionnels ». Pour l'heure, Paris a accepté de ramener à 103 millions d'euros le montant des aides fiscales accordées aux producteurs de rhum des Dom.

« A l'heure où je vous parle, il est inexact de dire que la Commission européenne réclamerait aux producteurs de rhum entre 50 et 60 millions d'euros, a confié le ministre des Outre-mer aux députés. Aucun reversement n'a été réclamé à ce stade puisque la Commission européenne n'a pas inscrit notre régime au registre

des aides illégales. Le gouvernement multiplie les démarches pour sortir ce dossier de l'impasse. Le maintien de la filière, sa compétitivité, ses emplois sont des lignes rouges. »

Le message est fort et rassure Jérôme Isautier, président du groupe Isautier : « Le ministre a pris en compte les conséquences pour la filière et s'est engagé. Les 50 millions n'ont pas fini dans les poches des producteurs. L'argent s'est évaporé au bénéfice des consommateurs. On ne peut pas nous le réclamer ! »

Jérôme Isautier formule une proposition qui permettrait de sortir de la crise : alors que l'Union européenne autorise un écart maximal de taxation de 50 % pour 120 000 hectolitres, la France s'est située en deçà jusqu'à l'an passé. Il suffirait donc d'augmenter l'enveloppe allouée aux départements d'outre-mer et de la rendre rétroactive pour

leur permettre de se retrouver dans la légalité.

« C'est une demande légitime, insiste Jérôme Isautier. Actuellement, les rhums importés du reste du monde progressent plus vite que les rhums des Dom dans le circuit CHR (NDLR : cafés-hôtels-restaurants). Le ministre va se battre avec nous. Nous lui faisons confiance. »

Alain Chatel met en garde Bruxelles : « Est-ce que la Commission préfère faire la part belle aux produits des régions ultrapériphériques ou à ceux qui sont soutenus par les Etats-Unis ? Quand on sait le coût de la main-d'œuvre dans des îles comme Cuba, je ne vois pas comment nous pourrions tenir sans une fiscalité préférentielle. »

Selon les sénateurs qui se sont penchés sur le sujet, produire du rhum dans les Dom coûte actuellement trois fois plus cher que dans les pays concurrents.

Cédric BOULLAND

## PARIS : RÉFORME DE LA DÉFISCALISATION

## La Fedom et les chambres de commerce font leur baroud d'honneur

Dans une conférence de presse, la Fédération des entreprises d'Outre-mer (Fedom) s'est unie à l'Association des chambres de commerce et d'industrie d'Outre-mer (Acciom) pour dire son opposition à la suppression de la défiscalisation outre-mer. Les arbitrages gouvernementaux seront rendus dans les tout prochains jours.

Si ce n'est pas un baroud d'honneur pour sauver la défiscalisation, cela y ressemble beaucoup. Après avoir milité depuis des mois afin que le « dispositif incitatif à l'investissement outre-mer » soit épargné par la prochaine réforme, la Fédération des entreprises d'Outre-mer (Fedom) donnait hier une conférence de presse.

« Tout le monde réaffirme ses positions avant que les derniers

arbitrages ne soient rendus », justifie Jean-Pierre Philibert, président de la Fedom.

Un document commun avec l'Association des chambres de commerce et d'industrie d'Outre-mer (Acciom) a été remis au gouvernement. Information nouvelle toutefois, « le monde économique uni », des termes de Jean-Pierre Philibert accepte l'idée d'un crédit d'impôt. Mais seulement « à titre

expérimental, et en direction des grandes entreprises uniques ».

Cette proposition est dans le document remis au gouvernement et figure en bonne place parmi les positions du patronat, connues depuis plusieurs semaines déjà. « Nous sommes sur la même ligne que les parlementaires dans leurs rapports et leur texte commun, c'est-à-dire que nous estimons que cette réforme doit moraliser la défiscalisation et l'encadrer juridiquement. Mais il ne faut surtout pas supprimer ce dispositif qui fonctionne, au profit d'un crédit d'impôt qui pénaliserait grandement les petites entreprises », résume Jean-Louis Pelletier, président de l'Acciom.

La Fedom et les chambres consulaires estiment que « trop de contraintes pèsent sur les petites entreprises sous-capitalisées pour qu'elles puissent profiter du crédit d'impôts ». En clair, il leur serait impossible d'avancer la trésorerie.

Les présidents des chambres

de commerce de tout l'outre-mer ont tous co-signé la motion destinée à influencer l'exécutif dans ses choix de dernière minute. Car l'horloge tourne. Aujourd'hui, une ultime réunion se tient rue Oudinot. Le ministère de l'Economie devrait y abattre ses dernières cartes et annoncer la dernière mouture du crédit d'impôt destiné à remplacer la défiscalisation. En ce qui concerne l'investissement productif en tout cas. Le logement social semble préservé des volontés gouvernementales d'économie.

Dans quelques jours, le premier ministre Jean-Marc Ayrault sera aux Antilles et annoncera les choix du gouvernement. Le Comité interministériel de l'action publique (Cimap) rendra son avis courant juillet. Jean-Louis Pelletier, le représentant des chambres consulaires, tient à prévenir tout ce monde : « Si la défiscalisation est supprimée, il y a un grand risque de désordre économique à la rentrée. »

De notre correspondant à Paris, Julien SARTRE



Jean-Pierre Philibert, président de la Fedom et Jean-Louis Pelletier, président de l'Acciom (au centre) voulaient donner l'image d'un front économique uni pour la défiscalisation.

## PÔLE SANITAIRE OUEST

## Décision encore ajournée

L'attente se poursuit concernant la décision de financement du PSO. Le comité interministériel chargé de statuer sur le projet ne se réunira que le 18 juillet.

Le feuilleton du Pôle sanitaire ouest, ce projet hospitalier de 140 millions d'euros dans la zone de Cambaie, n'en finit plus de se prolonger. Alors qu'à La Réunion, les responsables du projet tablaient sur une annonce du ministère de la Santé ce vendredi 21 juin, on a appris cette semaine que le comité interministériel de performance et de la modernisation des soins (Copermo) ne se réunirait que le 18 juillet.

## Sérénité affichée

Un nouveau report qui ne semble pas troubler la députée-maire de Saint-Paul Huguette Bello, qui affichait hier toujours la même confiance envers la ministre Marisol Touraine, qui l'avait assurée en fé-

vrier dernier de toute l'attention qu'elle portait à la création du Pôle sanitaire ouest.

Pour Gérard Kerbidi, le directeur du Centre hospitalier Gabriel-Martin, la seule véritable inquiétude concerne la validité du marché de construction passé avec la société Demathieu et Bard, dont l'échéance a été maintes fois repoussée depuis l'attribution en avril 2012. Selon nos informations, le groupe Demathieu et Bard ne manifesterait toutefois aucune impatience sur ce dossier et aurait même déjà retardé la fin de la date de fin de validité du marché. Un geste perçu comme un signe de sérénité dans un contexte pourtant guère favorable de baisse des aides publiques.

T.L.



La décision sur le financement du PSO est repoussée au 18 juillet. (Photo Demathieu et Bard)

## L'ÉTANG-SALÉ

## « Pépinière d'entreprise » en marche

La deuxième tranche de l'opération « Pépinière d'entreprises dans le Sud » a été inaugurée hier matin à L'Étang-Salé.

Hier matin, le maire de L'Étang-Salé, accompagné par des représentants de la Sodegis et de la chambre des métiers, a posé la première pierre du chantier « Pépinière d'entreprises dans le Sud ». Cette opération consiste à compléter l'offre immobilière actuelle (terrains nus, ateliers-relais ou d'accueil, etc.) en construisant son offre à partir de deux critères : le démarrage d'activité ne nécessite pas des surfaces importantes et les entreprises ont besoin d'une large palette de services.

## Cinq millions d'euros

Cette opération « Pépinière » est située dans la zone intercommunale d'entreprise (ZIE) des Sables à L'Étang-Salé. Initiale-

ment prévu d'être réalisé en une seule phase, le chantier a dû être scindé en deux tranches pour des raisons financières. La première tranche a déjà été réalisée et mise en service sur un terrain d'une superficie de 5 530 m<sup>2</sup>.

Restent les 26 ateliers de plusieurs tailles, la dizaine de bureaux indépendants et les VRD afférents. Cette tranche sera construite sur une superficie de 6 204 m<sup>2</sup> sur le reste de la parcelle consacrée à l'opération globale. Les travaux devraient être achevés dans un an. Le budget prévisionnel de ce projet s'estime à plus de cinq millions d'euros, dont la grande moitié est gérée par le Feder (Fonds européen de développement régional) et la Région.

C.L.



La première pierre de cette nouvelle tranche a été posée hier par le maire de L'Étang-Salé Jean-Claude Lacouture. (Photo DR)